



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des  
Territoires  
Service Environnement et Risques

Digne-les-Bains, le **25 JUIN 2021**

Pôle Environnement

Arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département des Alpes-de-Haute-Provence pour la campagne cynégétique 2021-2022

Synthèse des observations exprimées dans le cadre de la consultation du public

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 (modifiant le code de l'environnement) relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la fermeture de la chasse pour la campagne cynégétique 2021-2022 dans le département des Alpes-de-Haute-Provence a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, soit du 27 mai au 17 juin 2021.

Deux modifications, portant sur le contenu après informations de la fédération départementale des chasseurs, ont été apportées au projet initial d'arrêté :

- précision apportée dans les conditions spécifiques de chasse pour le lièvre d'Europe avec ajout de la mention de société de chasse communale pour la commune de CHATEAUFORT (deux sociétés distinctes sur cette commune),
- modifications apportées dans les conditions spécifiques de chasse pour la perdrix rouge : les sociétés de MELVE et NOYERS SUR JABRON-St Hubert de Hongrie sont signataires d'un plan de gestion pour la saison cynégétique 2021-2022. La mention d'interdiction de tir pour ces deux sociétés est supprimée, et elles doivent respecter les conditions suivantes à savoir chasse de la perdrix rouge jusqu'à midi uniquement les dimanches 26 septembre, 10 et 24 octobre, 14 et 28 novembre avec un plan de gestion de 2 perdrix rouges/jour/chasseur et 5 perdrix rouges/saison/chasseur.

Cette consultation du public faite par voie électronique sur le site Internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence n'a donné lieu à aucune observation du public.

La Directrice Départementale  
des Territoires,  
Catherine GAILDRAUD